



N° 3-4 2017
M A R S - A V R I L

SOMMAIRE

VIE DE LA CHAMBRE

Agenda	2
Service des visas et des légalisations	2
Services aux membres	2
Mises en relations	2-3
Calendrier des manifestations	3

ACTUEL

Consultations	3
Conjoncture	3-4
Emploi et formation	4-5
Fiscalité	5
Sécurité sociale	6

COMMERCE EXTÉRIEUR

Réglementations	6-7
Marché intérieur UE	7

DOSSIER

La compétitivité des administrations cantonales de Suisse latine	8
---	---

IMPRESSUM

Conception graphique:
Demotec SA - Graphisme-Impression,
Porrentruy

Impression:
Imprimerie Pressor SA, Delémont

POINT DE MIRE

Votation sur la nouvelle stratégie énergétique de la Suisse

La révision de la loi fédérale sur l'énergie (LEne) sera soumise au verdict populaire le 21 mai. Cette loi constitue, avec d'autres modifications législatives, la première étape de la « Stratégie énergétique 2050 » initiée en 2011 déjà par le Conseil fédéral au lendemain du séisme qui a endommagé le site nucléaire de Fukushima au Japon. Son objectif vise à réduire la dépendance de notre pays vis-à-vis de l'énergie nucléaire – dont la production en Suisse sera à terme abandonnée – mais aussi à l'égard d'autres énergies fossiles comme le pétrole et le gaz. Pour y parvenir, la LEne entend favoriser une réduction de la consommation globale d'énergie, par des incitations financières et l'instauration de nouvelles prescriptions destinées à améliorer son efficacité, et promouvoir davantage les nouvelles énergies renouvelables disponibles dans notre pays.

La majeure partie de la classe politique est totalement acquise à cette stratégie. En revanche, les milieux économiques sont plus divisés. Si une partie des entreprises profiteront directement des nombreux investissements qui seront réalisés à la faveur de cette stratégie énergétique, les autres craignent, non sans raison, une déstabilisation de l'approvisionnement en électricité du pays et un renchérissement excessif de son coût.

Il est vrai qu'aujourd'hui, notre électricité d'origine nucléaire représente en moyenne près de 25 térawattheures (TWh) par année. Pour la remplacer, on envisage, d'une part, une diminution de la consommation par habitant de quelque 13 % et, d'autre part, une augmentation substantielle de la ca-

pacité de production des nouvelles énergies renouvelables. Ces dernières passeraient de 3 TWh actuellement à plus de 11 TWh d'ici une vingtaine d'années. Même en admettant que ces deux objectifs puissent être atteints – ce qui paraît tout de même hasardeux au vu des oppositions que rencontrent notamment la plupart des projets de parcs éoliens dans notre pays – il restera encore un manque de quelque 13 TWh qu'il faudra bien combler par des importations plus massives de courant de l'étranger.

Par ailleurs, le coût de cette stratégie et la somme des efforts qu'elle exigera n'ont pas été clairement établis. À l'augmentation de la taxe sur la RPC (rétribution à prix coûtant destinée à couvrir les frais des énergies non rentables au prix du marché) de 1,5 à 2,3 ct. par kilowattheure s'ajouteront les investissements sans doute importants qu'il conviendra de consentir pour améliorer l'efficacité énergétique, réduire la consommation et adapter les réseaux de distribution à une production électrique plus décentralisée. Le renchérissement direct et indirect de courant qui en résultera pour les entreprises industrielles, en particulier, risque d'être plus conséquent qu'on l'imagine. Il se traduira par une augmentation supplémentaire de leurs coûts de production déjà suffisamment mis sous pression avec la cherté du franc. Cela explique pourquoi une partie non négligeable des acteurs économiques (industrie MEM, chimie/pharma, construction, restauration) plaident pour un rejet de la révision de la LEne. Pour sa part et conformément à la décision de l'assemblée des délégués du Conseil général, la CCIJ s'abstiendra de publier une consigne de vote sur cet objet.

Jean-Frédéric Gerber
Directeur

AGENDA

Manifestation du CSEM sur l'innovation

Sous le titre « De la technologie au marché – l'innovation en période de changement », le Centre suisse de recherche et d'innovation (CSEM) basé à Neuchâtel organise une rencontre destinée à présenter aux entreprises jurassiennes ses activités et l'appui qu'il peut leur apporter dans l'amélioration de leurs processus de production. Des témoignages de chefs d'entreprise sont également prévus.

Organisée en partenariat notamment avec le service de la Promotion économique du canton du Jura et Basel Area Swiss, cette manifestation se déroulera **lundi 22 mai 2017**, à 17h00, à l'auditoire du Campus de la HES-SO Strate J, à Delémont. Inscription en ligne à l'adresse suivante: www.jura.ch/eco rubrique Agenda « Le CSEM au service des entreprises jurassiennes ».

« Cinq à sept » sur la réforme de la prévoyance vieillesse

En partenariat avec la Bâloise Assurance SA, la CCIJ organise un « cinq à sept » consacré à une présentation des principales innovations contenues dans la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » et que viennent d'adopter les Chambres fédérales. Cette rencontre se déroulera **mardi 13 juin 2017**, de 17h00 à 19h00, dans les locaux de la Cellule permanente d'accueil et d'information de l'économie jurassienne, à Delémont.

Une invitation vous parviendra prochainement.

SERVICE DES VISAS ET DES LÉGALISATIONS

Carnets ATA : introduction au Kazakhstan

Depuis le 1^{er} avril 2017, les marchandises exportées sous couvert d'un carnet ATA sont dorénavant admises au Kazakhstan. L'adhésion de ce pays porte à 76 le nombre d'États faisant partie du système ATA. La société nationale garante est la Chambre de commerce internationale du Kazakhstan (« Chamber of International Commerce of Kazakhstan »).

Les carnets sont acceptés par tous les bureaux de douane du pays, mais uniquement pendant les heures normales d'ouverture. Ils sont admis également pour les marchandises non accompagnées et pour le trafic de transit. En revanche, le **trafic postal n'est pas autorisé**. Ils doivent en outre être complétés en anglais, les autorités douanières se réservant même le droit de demander une traduction en russe ou en kazakh.

Guide de l'ICC sur le transport et les règles Incoterms® 2010

L'ICC suisse vient de publier la version française de son Guide sur le transport et les règles Incoterms® 2010. Ce guide est d'une grande utilité pour clarifier notamment les questions en rapport avec les contrats de transport et les règles Incoterms® applicables. Un outil indispensable pour les praticiens du secteur des transports. Il peut être commandé par courriel à l'adresse suivante: pub@icc-switzerland.ch.

SERVICES AUX MEMBRES

Ateliers sur la transmission d'entreprise

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) a développé une prestation inédite et originale en matière de transmission d'entreprise. Cette prestation est désormais à disposition également de nos entreprises membres.

Il s'agit **d'ateliers individuels** donnant la possibilité aux entrepreneurs de bénéficier de l'expertise neutre et confidentielle d'un panel d'experts. Ces ateliers s'articulent autour de deux séances d'une durée de 01h00 – 01h30 chacune auxquelles participent le chef d'entreprise et les experts mandatés. La première séance a pour but de procéder à un état des lieux. La seconde vise à présenter à l'entrepreneur une feuille de route personnalisée, avec les principales démarches à effectuer et les principaux défis qu'il aura à relever pour transmettre sa société.

Les prochains ateliers prévus se dérouleront les **mardis 24 octobre et 7 novembre 2017**. Renseignements et inscriptions: tél. 021 613 36 38, courriel: transmission@cvci.ch, site web: www.cvci.ch/transmission.

MISES EN RELATIONS

Adlatus prend pied dans le Jura

Adlatus est un réseau d'anciens dirigeants et cadres d'entreprise. Ils mettent à disposition des PME leurs compétences pour des mandats

ponctuels dans des secteurs divers. Le réseau a été récemment réactivé dans notre canton et dans le Jura bernois, à l'initiative de MM. Raoul Sautebin, ancien CEO de PME romandes, et Charles Girardin, ancien cadre bancaire jurassien.

Lien utile pour des informations plus complètes : www.adlatus.ch.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- 22.05** Manifestation du CSEM sur l'innovation. Lieu : Delémont, auditorio du Campus HES-SO Strate J, 17h00.
- 09.06** Déjeuner-contact portant sur les finances publiques dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. Lieu : Delémont, Cellule permanente d'accueil et d'information de l'économie jurassienne, 11h30.
- 13.06** « Cinq à sept » consacré à la « Prévoyance vieillesse 2020 ». Lieu : Delémont, Cellule permanente d'accueil et d'information de l'économie jurassienne, 17h00 - 19h00.

ACTUEL

CONSULTATIONS

Adaptation du cadre réglementaire pour les FinTech

Le tournant numérique induit de nouveaux défis de taille. Il touche aujourd'hui de nombreux pans de l'économie. La transformation digitale du secteur financier est, elle aussi, en marche. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a récemment mis en consultation un avant-projet de réglementation spécifique destiné aux entreprises répertoriées sous le sigle FinTech. Celui-ci vise à la fois à réduire les obstacles à l'accès au marché pour ces sociétés et à renforcer la place financière suisse. Compte tenu des profondes transformations technologiques attendues dans ce secteur d'activité, il paraît aujourd'hui justifié et nécessaire d'aménager des conditions-cadres pour l'économie numérique, condition sine qua non pour que la Suisse conserve à l'avenir son rang de place financière de premier plan.

L'avant-projet soumis à consultation va incontestablement dans la bonne

direction. En effet, il tend à réduire les contraintes excessives, sans toutefois s'abstraire complètement des dispositions de types prudentielles ou visant à limiter les risques, notamment ceux liés au blanchiment d'argent. Quant aux allègements proposés de la législation bancaire et à l'instauration d'une licence spécifique pour ce type d'activités, ces mesures méritent d'être soutenues.

Durcissement de la Lex Koller

Le Conseil fédéral a également mis en consultation un avant-projet de révision partielle de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger (Lex Koller). Il souhaite notamment combler certaines lacunes de la loi, améliorer son exécution et diminuer la charge administrative des autorités. Pour revenir à l'esprit d'origine de ce texte, il propose par ailleurs d'introduire des règles plus strictes pour l'acquisition d'immeubles destinés à une activité économique et un régime d'autorisation pour l'acquisition de parts de sociétés d'immeubles d'habitation.

Cet avant-projet mériterait d'être sensiblement amendé, tant il renferme des mesures potentiellement dommageables pour l'économie suisse.

CONJONCTURE

Prévisions économiques du SECO

Se basant sur les indicateurs avancés du début de l'année, le Groupe d'experts de la Confédération table toujours sur une accélération progressive de la croissance économique dans notre pays. Le PIB réel devrait progresser de quelque **1,6 %** cette année (2015 : +1,3 %) et de 1,9 % en 2018. Par ailleurs et dans le sillage de l'amélioration conjoncturelle anticipée, l'emploi devrait à nouveau progresser et le chômage diminuer.

Enfin, la nette remontée des prix du pétrole sur le marché international devrait entraîner des taux d'inflation à nouveau positifs. En moyenne annuelle, le renchérissement devrait s'élever à +0,5 % en 2017 et à +0,3 % en 2018.

Panier-type de l'indice des prix à la consommation

L'Office fédéral de la statistique (OFS) vient de procéder à une refonte de la pondération de l'indice des prix à la consommation (IPC) à partir des résultats de l'enquête des ménages suisses effectuée en

2015. Le panier-type se présente désormais comme le tableau ci-dessous.

Dans l'ensemble, la pondération de ces trois dernières années ne varie pas fortement, sauf le poids du tabac qui a passé de 0,6 % en 2015 à 1,8 % en 2016, puis à 1,7 % en 2017. De plus, certains postes sont

plus ou moins influencés par les produits pétroliers, qui ont chuté en raison d'une baisse marquée des prix. Ainsi, le poids du mazout a passé de 1,1 % en 2015 à 0,7 % en 2016, puis a affiché une légère hausse (0,9 % en 2017); celui des carburants a passé de 2,3 % en 2015 à 2,1 % en 2016 et 2017.

Pondération en % du panier-type de l'IPC

	1993	2000	2014	2016	2017
Alimentation et boissons non alcoolisées	14.3	11.4	10.5	10.3	10.4
Boissons alcoolisées et tabacs	2.0	2.0	1.7	2.9	2.9
Habillement et chaussures	6.8	5.0	3.8	3.8	3.9
Logement et énergie	26.6	27.2	25.4	24.7	25.2
Équipements ménagers, entretien courant	5.4	5.1	4.4	4.5	3.9
Santé	10.2	13.2	15.0	15.6	15.2
Transports	9.4	9.3	11.2	10.9	10.8
Communications	1.7	1.8	2.9	3.0	2.9
Loisirs et culture	10.8	10.2	9.7	9.0	9.2
Enseignement	0.3	0.5	0.6	0.7	0.9
Restaurants et hôtels	9.3	9.4	9.4	9.1	9.2
Autres biens et services	3.2	4.9	5.4	5.5	5.5

Les entreprises à forte croissance en Suisse

Une récente étude de l'OFS montre que notre pays dispose d'une proportion élevée d'entreprises à forte croissance (« high growth »). On désigne ainsi des entreprises qui comptent au minimum dix emplois et dont la croissance annuelle moyenne de ceux-ci a dépassé 10 % sur trois ans. L'étude de l'OFS, qui porte sur les années 2011 à 2014, recense environ **4600 entreprises** de ce type, ce qui place la Suisse dans le peloton de tête du classement, avec notamment Israël, l'Allemagne, la Suède et la Grande-Bretagne.

Durant les quatre années étudiées, ce sont au total plus de 88000 nouveaux emplois qui ont été créés par l'ensemble des entreprises à forte croissance, soit une moyenne de 17,8 % par année. Les emplois créés dans les PME sont environ

quatre fois plus nombreux que dans les grandes entreprises. Trois quarts des entreprises à forte croissance appartiennent au secteur tertiaire, un quart au secteur secondaire. La branche des techniques d'information et de communication (TIC) est la plus dynamique; elle totalise 13,6 % d'entreprises à forte croissance. En termes de taille enfin, c'est la catégorie des 20 à 49 emplois qui connaît la plus forte proportion d'entreprises à forte croissance.

EMPLOI ET FORMATION

Renforcement de la lutte contre les abus sur le marché du travail

Le Conseil fédéral a décidé de renforcer le dispositif de sanctions

administratives prévu dans la loi sur les travailleurs détachés (LDét). Ainsi, des entreprises étrangères de détachement qui ne respecteraient pas les conditions minimales de salaire et de travail applicables en Suisse pourraient à l'avenir se voir infliger des **sanctions pécuniaires** plus élevées (jusqu'à 30000 francs) et/ou une interdiction d'offrir leurs services dans notre pays. Par ailleurs, les dispositions légales portant sur les conditions de prorogation des contrats-type de travail (CTT) à durée limitée et prévoyant des salaires minimaux seront assouplies. La nouvelle règle autorisera notamment les Commissions tripartites à proroger plus facilement un CTT existant en cas de constat ou de soupçons d'infractions répétées concernant le salaire minimum. Ces modifications de la LDét et des conditions de prorogation des CTT sont entrées en vigueur le **1^{er} avril dernier**.

Des salaires en hausse malgré la baisse des prix

L'année dernière, les salaires nominaux ont progressé en moyenne de 0,7 % dans notre pays par rapport à 2015. Toutefois, compte tenu d'un taux d'inflation annuel moyen négatif de -0,4 %, les salaires ont enregistré une hausse de **1,1 %**.

Les salaires nominaux ont augmenté de 0,4 % dans le secteur industriel et de 0,8 % dans celui des services. Les hausses les plus importantes dans l'industrie ont été enregistrées dans la branche chimie/pharma (+1,5 %), suivie de celles des machines (+0,9 %) et de l'horlogerie (+0,7 %). À noter que de 2012 à 2016, le rythme de progression annuel moyen des salaires réels s'est élevé à 1,2 %.

FISCALITÉ

RIE III : nouveau projet en vue

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a malheureusement connu un échec re-

tentissant dans les urnes le 12 février dernier. Au lendemain de la votation, d'aucuns ont tenté d'en tirer quelques enseignements. Cette réforme d'importance pour les conditions-cadres de notre économie a sans doute été victime en partie d'une argumentation insuffisamment compréhensible et convaincante. Mais son échec est imputable aussi à une diabolisation outrancière du projet proposé par ses opposants et notamment par le Parti socialiste suisse qui attendait depuis plusieurs années de remporter une victoire éclatante lors d'une consultation populaire. Cette réforme lui a servi en quelque sorte de prétexte.

Il est déjà question désormais d'un nouveau projet rebaptisé «**Projet fiscal 17**». En effet, le Département fédéral des finances devrait soumettre dans le courant de cet été au Conseil fédéral une nouvelle mouture. Toute la difficulté consistera à concevoir cette réforme de manière à intégrer et à désamorcer les oppositions les plus virulentes à l'ancien projet. Pour sa part, notre canton a gelé sa propre réforme, dont il avait rendu publiques en début d'année les grandes lignes. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier

une fois les intentions des autorités fédérales précisées.

Taux de TVA au 1^{er} janvier 2018

La hausse des taux de TVA introduite en 2011 pour le financement additionnel de l'AI expirera à la fin de cette année. Simultanément, le relèvement de 0,1 point de pourcentage de ces mêmes taux en faveur du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) entrera en vigueur. Une modification des taux au 1^{er} janvier 2018 n'est donc pas exclue, sauf si le peuple et les cantons acceptent, le 24 septembre prochain, la hausse progressive prévue dans la réforme «**Prévoyance vieillesse 2020**» pour couvrir le déficit de l'AVS. Dans ce cas, les taux actuels seraient **maintenus**.

Ce n'est donc qu'au lendemain de la votation que l'on sera définitivement fixé sur les taux applicables à partir du 1^{er} janvier 2018. Il ne restera ensuite que peu de temps aux entreprises pour adapter, le cas échéant, leur système de saisie informatique des données. Le tableau ci-dessous résume la situation.

Evolution prévisible des taux applicables à la TVA

	Taux normal	Taux spécial prestations du secteur de l'hébergement	Taux réduit
Taux actuels	8.00 %	3.80 %	2.50 %
- Fin du financement additionnel de l'AI au 31.12.2017	- 0.40 %	- 0.20 %	- 0.10 %
+ Hausse des taux pour le financement des grands projets ferroviaires au 01.01.2018	+ 0.10 %	+ 0.10 %	+ 0.10 %
État au 01.01.2018 sans réforme prév. vieillesse 2020	7.70 %	3.70 %	2.50 %
+ Réforme prév. vieillesse au 01.01.2018 (éventuellement)	+ 0.30 %	+ 0.10 %	0.00 %
État au 01.01.2018 avec réforme prév. vieillesse 2020	8.00 %	3.80 %	2.50 %

SÉCURITÉ SOCIALE

Réforme de la prévoyance vieillesse sous toit

Le 16 mars dernier, les Chambres fédérales ont fini par adopter la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 ». À défaut d'une réforme plus ambitieuse et plus durable aussi, le Parlement s'est finalement contenté d'une **version minimaliste**, dont on peut d'ores et déjà prédire qu'elle ne suffira de loin pas à assainir notre régime des retraites et que les difficultés ne seront, au mieux, que repoussées de quelques années. Toujours est-il que cette réforme est désormais sous toit et qu'elle sera soumise à votation le **24 septembre prochain**.

Divers points négatifs ont été relevés lors des débats parlementaires. Le plus controversé a été l'augmentation linéaire des nouvelles rentes AVS. Une décision pour le moins surprenante au regard des déficits qui affectent désormais le compte de répartition et qui tend aussi à renforcer le poids du premier pilier pour compenser les mesures d'assainissement prévues dans le deuxième. Plus regrettable encore, cette décision entraînera une hausse des cotisations salariales à l'AVS de l'ordre de **0,3 %**, renchérissant ainsi bien inutilement un coût du travail

déjà suffisamment élevé dans notre pays. La question de l'élévation de l'âge légal de la retraite a une nouvelle fois été totalement occultée et aucun mécanisme de frein à l'endettement n'est prévu en cas de dégradation financière du Fonds de compensation de l'AVS. Les coûts supplémentaires de la réforme sont estimés à plus de 5 mia. de francs, tandis que les mesures d'économies ne porteront que sur un montant de 1,2 mia. de francs par année.

Mais la réforme présente aussi des aspects positifs. Pour la première fois, elle aborde de manière globale et coordonnée les deux piliers de notre régime de prévoyance vieillesse afin de maintenir le niveau des prestations versées. Ainsi, les premier et deuxième piliers additionnés continueront à garantir aux retraités 60 % de leur dernier salaire. Une mesure d'économie importante sera réalisée par l'alignement progressif de l'âge légal de la retraite des femmes sur celui des hommes à 65 ans. À défaut d'entrer en matière sur une élévation générale de celui-ci, la réforme ouvre cependant la porte à sa **flexibilisation** entre 62 et 70 ans. Dans le deuxième pilier, l'effort se concentre sur le taux de conversion minimal, qui sera progressivement abaissé de 6,8 % actuellement à 6 % dans le régime obligatoire moyennant

certaines compensations destinées à augmenter le capital de retraite disponible. Enfin, on saluera le fait que la TVA ne sera que modérément relevée – de **0,6 point** de pourcentage au total pour renforcer financièrement le Fonds de compensation de l'AVS – et que les indépendants ne se verront pas imposer une hausse de leurs cotisations sociales.

La CCIJ consacra son prochain « cinq à sept » du 13 juin 2017 à une présentation exhaustive de cette importante réforme.

Les caisses de pensions en 2015

L'OFS a publié récemment les résultats définitifs de la « Statistique 2015 » des caisses de pensions actives en Suisse. C'est ainsi que la prévoyance professionnelle totalisait à l'époque 4,068 mio. d'assurés actifs. Le nombre des institutions de prévoyance a, pour sa part, continué de baisser pour s'établir à 1782 (2014 : 1866 institutions). Quant au nombre de retraités ayant touché une rente, celui-ci concernait 720 815 personnes pour un montant total de 21,2 mia. de francs. À noter que plus de 34 000 assurés ont demandé de pouvoir bénéficier d'un versement sous forme de capital, ce qui correspondait à un montant de 6,3 mia. de francs.

COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATIONS

Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

L'Accord multilatéral sur la facilitation des échanges (AFE) et négocié

sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est entré en vigueur le **22 février dernier**. Cet accord porte sur l'agriculture, l'aide au développement et la réduction des obstacles techniques aux échanges. À ce propos, les 164 États membres ont pris l'engagement d'alléger les procédures administratives requises pour le

commerce transfrontière, de rendre les formalités plus transparentes et de mettre à disposition les infrastructures ainsi que le personnel nécessaires au bon déroulement du trafic des marchandises. Selon certaines estimations, l'AFE pourrait dopper les échanges internationaux de quelque 1000 mia. de dollars US par an.

Participation de la Suisse au programme américain «Global Entry»

L'Administration américaine des douanes et de la protection des frontières vient de lancer un nouveau programme intitulé «Global Entry». Il est destiné à simplifier les formalités à l'entrée sur le territoire américain pour les personnes qui se rendent régulièrement aux États-Unis. Les passagers admis à ce programme peuvent entrer sur le territoire américain en passant par une borne automatique, évitant ainsi les guichets d'immigration habituels où l'attente peut s'avérer longue.

Pour être admises au programme «Global Entry», les personnes intéressées doivent au préalable disposer du statut de «low-risk traveler» (voyageur présentant un faible degré de menace potentielle) délivré par leur pays d'origine. En Suisse, c'est le service fedpol (<http://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home.html>) qui est chargé du contrôle de sécurité et de l'octroi de ce statut. À noter que si le programme «Global Entry» permet d'accélérer la procédure d'entrée aux États-Unis, celle-ci requiert toujours un visa américain ou une autorisation ESTA pour les pays libérés de l'obligation de visa comme la Suisse. Ces documents devront comme auparavant être présentés aux autorités douanières américaines.

MARCHÉ INTÉRIEUR UE

Extension de la libre circulation des personnes à la Croatie

Le protocole III relatif à l'extension de l'ALCP à la Croatie est entré en vigueur au début de cette année. À cet effet, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance d'application pour

lui permettre de mettre en œuvre la réglementation transitoire prévue dans ce protocole additionnel concernant l'accès des ressortissants croates à une activité économique, à la fourniture de services transfrontaliers et à la fixation de contingents annuels progressifs. Celle-ci correspond, pour l'essentiel, à la réglementation déjà appliquée par le passé aux nouveaux États membres de l'UE, notamment la Bulgarie et la Roumanie. Ainsi, notre pays n'ouvrira que progressivement son marché du travail aux ressortissants croates et disposera en outre d'une période de dix ans pour en limiter l'accès.

Par ailleurs et depuis la ratification du protocole susmentionné, la Suisse est à nouveau pleinement associée au huitième programme-cadre de recherche européen «Horizon 2020», après en avoir été partiellement écartée en février 2014. Ce programme, doté d'un budget global de quelque 80 mia. d'euros, est d'une grande importance pour la place scientifique suisse et pour l'intégration de ses hautes écoles dans les réseaux internationaux.

L'Europe à l'épreuve du Brexit

Le 29 mars dernier, le Gouvernement britannique a officiellement déclenché le processus de sortie du Royaume-Uni de l'UE, suite au référendum du 23 juin 2016 sur le Brexit. Quarante-quatre ans après avoir rejoint l'ancienne Communauté économique européenne, Londres s'apprête donc à larguer les amarres la reliant au marché unique européen. D'ici à deux ans, la Grande-Bretagne devrait retrouver ses frontières et restaurer son autodétermination. Le processus de séparation ne sera assurément pas une sinécure pour le Royaume-Uni. Il pèsera aussi sur l'avenir des vingt-sept États membres de l'UE.

Celle-ci est en voie de perdre, en effet, un membre qui représente plus de 10 % de son PIB et qui contribue à hauteur de 14 % à son budget. Le Brexit obligera également la Suisse à devoir renégocier les bases de ses relations avec ce pays, qui figure au nombre de ses cinq principaux partenaires commerciaux. Pour l'heure, toutefois, les relations entre la Suisse et le Royaume-Uni demeurent toujours régies par les accords bilatéraux conclus dans le cadre de l'UE.

REPÈRE

Renforcement de la R&D privée en Suisse

Malgré un contexte économique difficile, les entreprises ont consacré, en Suisse, 15,7 mia. de francs pour leurs activités de recherche et de développement (R&D) en 2015. Cela représente une augmentation de 10 % par rapport à 2012. La branche d'activité qui investit le plus dans la R&D est sans surprise la «pharma» qui, à elle seule, représente 35 % des dépenses.

REPÈRE

Évolution de la population en 2016

À fin 2016, la population résidente permanente de la Suisse s'est élevée à 8,4 mio. de personnes, ce qui correspond à une augmentation de 1,1 % par rapport à 2015. Tous les cantons ont enregistré une hausse de leur population résidente. Avec une progression de 0,4 %, le canton du Jura se situe toutefois en-deçà de la moyenne nationale.

La compétitivité des administrations cantonales de Suisse latine

Les résultats de l'enquête 2017 sur la compétitivité des administrations cantonales de Suisse latine viennent de faire l'objet d'une publication. Ils montrent un allongement et un durcissement inquiétants des procédures administratives qui entravent le développement des entreprises.

À l'instar des éditions précédentes, l'étude comparative sur la compétitivité des administrations cantonales de Suisse latine comprend une partie générale et cible deux services ou domaines particuliers qui ont fait l'objet d'une analyse plus détaillée. En 2017, ce sont les services de l'aménagement du territoire et de l'inspection du travail qui ont ainsi été passés au crible. Cette enquête a été à nouveau réalisée par l'institut de sondage M.I.S. Trend sur mandat de l'Association des CCI de Suisse latine.

LAT: un monstre bureaucratique

Depuis l'adoption en 2013 de la loi révisée sur l'aménagement du territoire (LAT), force est de constater que les tracasseries administratives

se sont multipliées pour les entreprises désireuses d'agrandir ou de construire de nouveaux locaux. Les décisions rendues sont de surcroît de plus en plus assorties de **conditions**. Par ailleurs et à des majorités écrasantes, les entreprises jugent plus compliquées les procédures applicables. À telle enseigne que certaines d'entre elles ont renoncé par dépit à des projets d'investissement.

La note de satisfaction globale majoritairement proche de 6 sur 10 (Jura: 6.2) indique cependant que les acteurs économiques n'entendent pas rigueur à leur administration cantonale. Ils sont parfaitement conscients du fait que les nouvelles tracasseries résultent pour l'essentiel de la mise en œuvre de la loi fédérale et non d'une attitude plus restrictive de la part des employés des administrations cantonales ou communales.

Marché du travail: hausse inquiétante des contrôles

Les cantons disposent d'une plus grande latitude en matière d'inspection du travail, autre domaine examiné plus en détail par l'enquête. Le sentiment qui se dégage est que **les contrôles** ont tendance à se multiplier, occasionnant une impor-

tante surcharge de travail administratif pour les entreprises. C'est particulièrement le cas pour le canton du Jura, où plus d'un répondant sur deux fait état d'une telle situation.

Par ailleurs, **les délais** d'obtention des permis de travail pour l'engagement de collaborateurs étrangers semblent s'être sensiblement allongés. Ainsi, dans le canton du Jura, une entreprise sur cinq fait état d'un tel allongement des délais et une sur trois affirme que les conditions pour obtenir un permis de travail pour un collaborateur étranger se sont durcies. Cette situation n'augure rien de bon en prévision de la mise en œuvre du nouveau dispositif fédéral prévu pour le recrutement de la main-d'œuvre issue des pays membres de l'UE et de l'AELE.

Classement général 2017

En 2017, le Tessin arrive à nouveau en tête du classement. C'est le canton dont l'administration est la plus compétitive, devant celles des cantons de Fribourg et de Vaud. Avec une note globale de 6.5 sur 10, le canton du Jura se classe en cinquième position comme lors des sondages des années précédentes.

Une présentation plus exhaustive de cette enquête et de sa méthodologie figurent dans la brochure annexée au Bulletin Info.

CANTON	2017	RANG	2015	RANG	2013	RANG	2011	RANG
TESSIN	7.0	1	7.2	1	7.2	1	6.8	2
FRIBOURG	6.9	2	6.9	2	7.1	2	7.1	1
VAUD	6.8	3	6.9	2	6.7	4	6.7	3
VALAIS	6.7	4	6.7	4	6.8	3	6.7	3
JURA	6.5	5	6.3	5	6.2	5	6.5	5
GENÈVE	6.4	6	6.2	6	6.2	5	6.4	6
NEUCHÂTEL	6.0	7	6.0	7	6.0	7	6.0	7